## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 07/10/2013

Réception par le Prefet : 07/10/2013

Publication: 11/10/2013

l'Assemblée

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Cher du Service Administratif de





## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2013-9-6-6

Séance du vendredi 4 octobre 2013

## DÉPLACEMENT A FRANCFORT, EN BUS, DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS **NON DANGEREUX**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux VU délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de prendre en charge le déplacement en bus de la Commission consultative du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPDGND) pour visiter une installation pilote de fabrication de Combustibles Solides de Récupération (CSR), pour un montant maximal de 2 000 €. Cette somme sera prélevée sur le Programme C662 Chapitre 011 Fonction 731 Nature 6248.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions